

Conseil de la métropole du 28 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 juin 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Yann-Fanch KERNEIS

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 juin 2019 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. M. BERTHELOT, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M P. KERBERENES, Mme D. LE CALVEZ , Mme C. MARGOGNE, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

M. M. COATANEA, Conseiller.

C 2019-06-097 ECOLOGIE URBAINE

Révision du Plan Climat Air Energie Territorial. Arrêt du Projet.

Le rapporteur, M Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Révision du Plan Climat Air Energie Territorial. Arrêt du Projet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Climat, un enjeu de société majeur et croissant

Annoncé depuis de nombreuses années par le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique se matérialise par de nombreux phénomènes : fontes des glaces, anomalies météorologiques, évolutions des cycles naturels et de la biodiversité... Constatant l'absence actuelle de trajectoire de réduction des émissions de gaz à effets de serre et compte tenu du stock de gaz carbonique accumulé dans l'atmosphère, les scénarios du GIEC intègrent désormais une hausse minimale de la température moyenne terrestre de + 1,5°C. L'objectif de la communauté internationale est désormais de limiter ce réchauffement à + 2°C (cible retenue dans l'accord de Paris qui a conclu la COP21). Sans action forte de tous les acteurs, ce scénario minimum sera dépassé, avec une hausse de la température moyenne pouvant atteindre +3°C, ce qui démultipliera les conséquences du changement climatique.

En parallèle, une sensibilisation croissante de l'opinion publique se manifeste et interpelle tous les acteurs susceptibles de pouvoir contribuer à une évolution de la société et de son développement vers une société bas-carbone prenant en compte la limitation des ressources naturelles et l'impact climatique et écologique de la production actuelle d'énergie, de biens et de services.

Il s'agit d'un enjeu global qui nécessite, pour y répondre, d'additionner les actions internationales, nationales, territoriales et citoyennes.

C'est dans ce contexte qu'en France les EPCI de plus de 20 000 habitants sont assujettis à l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial.

Brest métropole s'inscrit dans ce contexte et a, par délibération n° C 2018-03-051 du Conseil du 30 mars 2018, approuvé le lancement de la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Une démarche de révision du Plan Climat participative et contributive

Cette révision a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative et contributive visant à mobiliser les différents acteurs du territoire.

Ont ainsi été organisés dans le cadre de cette révision :

- Quatre ateliers participatifs avec les habitants et les citoyens du climat
- Trois ateliers avec les acteurs économiques et institutionnels,
- Deux réunions avec le Conseil du Développement,
- Une réunion avec les communes de la Métropole,
- Un séminaire de travail auquel tous les élu(e)-s de la Métropole et de la Ville de Brest ont été invités,
- Une réunion d'échange avec les acteurs ou organismes ayant apporté une contribution formelle dans le cadre de la plateforme je.participe.fr (CLCV, Citoyens du climat, Ener'gence, Maison de l'Agriculture Bio).

Ces différentes étapes d'échanges ont permis de nourrir l'établissement du programme d'actions du Plan Climat révisé.

Un Plan Climat de territoire, qui vise à étendre la dynamique d'action lancée par le 1^{er} Plan climat

Conformément aux dispositions réglementaires, le projet de Plan Climat révisé comprend principalement :

- une actualisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre,
- un diagnostic des émissions de pollutions atmosphériques,
- un diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique,
- un programme d'actions visant à atteindre les objectifs de réduction ou d'amélioration retenus

Pour rappel, les objectifs de référence fixés par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 pour la transition énergétique et pour la croissance verte (TEPCV) sont principalement les suivants :

- Objectif « Facteur 4 » : division par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050,
- Objectif « MDE » (Maîtrise de la demande en énergie) : réduction de 50 % de la consommation d'énergie finale entre 2012 et 2050.
- Objectif « ENR » (Energies renouvelables) : développement des ENR locales pour atteindre 32 % d'ENR à l'horizon 2030.

Ces objectifs, qui étaient déjà globalement présents dans le 1^{er} Plan Climat, sont maintenus et réaffirmés comme des objectifs à atteindre nécessairement pour répondre au défi du climat.

Dans ce cadre, le diagnostic des émissions de gaz à effets de serre fait apparaître une légère tendance à la baisse des émissions du secteur résidentiel. Cette tendance sera à confirmer dans le cadre du travail engagé sur l'amélioration du suivi et de l'exploitation des données de consommation énergétique du territoire. Si cette évolution des émissions semblent aller dans le bon sens, la dynamique de baisse doit être plus rapide et porter sur tous les secteurs (mobilité, économique...) pour atteindre les objectifs de réduction fixés.

Le diagnostic des émissions de polluants atmosphériques fait apparaître une évolution favorable plus significative. Les polluants liés à la circulation automobile (NOx) restent néanmoins à surveiller notamment à proximité des axes urbains à fort trafic.

Le diagnostic de vulnérabilité s'appuie sur les scénarios du GIEC. Il a été réalisé par Ener'gence, sur la base d'une méthodologie développée par l'Ademe. Il fait apparaître notamment des enjeux forts liés à l'eau et à la submersion marine.

Concernant enfin le programme d'actions, qui constitue le cœur du projet de Plan Climat, il a été élaboré en prenant en compte 3 axes structurants :

- le Plan climat constitue un outil de territoire : s'il est élaboré et porté par la métropole conformément aux dispositions prévues par la loi, il s'agit d'une démarche qui dépasse les seules compétences de celle-ci. L'ensemble des acteurs et habitant.e.s du territoire doivent aussi contribuer à cette dynamique d'action, la collectivité pouvant jouer un rôle de coordination, d'accompagnement, et de valorisation des initiatives locales (initiatives citoyennes, associatives, d'entreprises...),
- le programme d'actions est inclusif, au sens où il veille à prendre en compte les situations individuelles qui déterminent une partie de la capacité à s'engager dans la transition énergétique et climatique ; pour cette raison le programme d'actions proposé privilégie l'incitation et la mobilisation par des animations et un accompagnement de proximité, adaptés aux différents publics,
- le programme d'actions aborde tous les secteurs d'intervention possible de manière homogène : si le premier Plan climat a permis de mettre l'accent sur des actions particulièrement structurantes (Tinergie, réseau de chaleur...) , la difficulté à atteindre les objectifs fixés et la forte transversalité des actions nécessitent une mobilisation de tous les secteurs, quel que soit leur niveau d'émission de gaz à effets de serre ; c'est ainsi que le secteur « agricole » et le secteur « économique et industriel » sont également largement abordés dans le programme d'actions ; de même, les émissions indirectes de GES (émissions non localisées sur notre territoire mais induites par le territoire) sont prises en compte, à travers par exemple le secteur de l'alimentation et des déchets.

En parallèle de ces axes structurants, un volet spécifique à l'exemplarité de la collectivité est développé : il est en effet ressorti de la démarche participative l'importance à accorder à ce volet, comme levier pour favoriser la mobilisation des autres acteurs du territoire.

Au final, le programme d'actions est organisé en 13 secteurs d'intervention regroupant 58 actions, dont les principales peuvent être citées ci-après, avec indication de leur niveau d'engagement :

Secteurs d'intervention	Principaux thèmes du programme d'actions	Niveau
Habitat	Rénovation des logements individuels Rénovation des copropriétés	Engagé
Tertiaire et industriel	Mobilisation des acteurs Appel à projets « réussir les transitions »	Nouveau
Agriculture et alimentation	Stratégie alimentaire locale	Nouveau
Mobilités et déplacements	Mobilités actives Transports en commun (développement de l'offre + changement d'énergie)	Renforcé
Aménagement du territoire / planification urbaine	Renforcement des prescriptions réglementaires Renouveau urbain	Engagé
Energies renouvelables	Réseau de chaleur Solaire photovoltaïque Autres énergies (solaire thermique, énergie fatale, méthanisation...)	Engagé
Qualité de l'air	Développement des actions de sensibilisation	Nouveau
Gestion des déchets	Réduction des déchets, recyclage, valorisation Optimisation énergétique de l'UVED du Spertot	Engagé

Adaptation au changement climatique	Plan d'économies d'eau Gestion alternative des eaux pluviales Connaissances et partage des risques	Nouveau
Stockage du carbone	Observatoire local du stockage du carbone Promotion des éco matériaux	Nouveau
Mobilisation des habitant.e.s	Communication Mobilisation des habitant.e.s : grand public, jeunes, aînés, citoyens du climat, associations...	Renforcé
Gouvernance et financement de la transition	Méthode de suivi et d'évaluation Acculturation des services et des élus au Plan Climat Structuration du pilotage et des ressources internes	Renforcé
Exemplarité	Rénovation du patrimoine, Pratiques de déplacement des agents,	Renforcé

Le programme d'actions élaboré s'inscrit ainsi dans les objectifs cités plus avant, d'une part en utilisant au mieux tous les leviers dont dispose la collectivité et d'autre part en visant à démultiplier la mobilisation de tous les acteurs du territoire, condition indispensable à l'obtention de résultats.

Est joint à la présente délibération :

- Une synthèse du Plan,
- Un rapport sur la concertation réalisée,
- Le projet de Plan comprenant :
 - o Le programme d'actions,
 - o Le diagnostic réglementaire,
 - o La stratégie réglementaire,
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique.

Conformément aux dispositions réglementaires, le projet de Plan doit être soumis pour avis :

- au Préfet de Région,
- au Président du Conseil Régional,
- à l'autorité environnementale.

A l'issue de cette consultation, le projet de Plan sera mis en consultation du public, en vue d'une approbation définitive à la fin de l'année.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet ci-joint de Plan Climat Air Energie Territorial et d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser les différentes consultations relatives à ce projet.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION PLENIERE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : le groupe "Rassemblement pour Brest"